

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° d'Ordre : 14 /10

Séance du 29 avril 2010

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 4

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix, le vingt neuf avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, sur la convocation de M. Philippe BARTHELEMY, Président.

Présents : MM BARTHELEMY – CARISSIMI - BONNES

Mmes DUCHON DORIS - RANERI – DOYET – ANTONELLI- CALVEZ

Excusés : M. PORTALIS (procuration à Mme ANTONELLI) – Mmes SAMAT

(procuration à Mme DUCHON DORIS) – SAN ROMA (procuration à Mme RANERI) – MEUNIER (procuration à Mme DOYET).

Assistent : Mmes GALLERON, Directrice CCAS – PICO, Directrice Foyer Logements

OBJET :

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives et/ou virements de crédit du même exercice. Les opérations de l'exercice 2009 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET FOYER LOGEMENTS LA FALQUETTE

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	157 792.29 €
Recettes d'investissement :	75 975.13 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 81 817.16 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	362 494.77 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	926 810.29 €
Recettes de fonctionnement :	992 726.61 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 65 916.32 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	157 940.28 €

**COMPTE
ADMINISTRATIF /
DE GESTION ET
AFFECTATION DU
RESULTAT

BUDGET 2009

FOYER
LOGEMENTS
LA FALQUETTE**

Il est proposé aux membres du Conseil du C.C.A.S. d'approuver le Compte Administratif 2009 et le Compte de Gestion du receveur ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote du Compte Administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Administratif du C.C.A.S. :

- adopte le Compte Administratif 2009 du Foyer Logements la Falquette, conformément au document joint en annexe,
- approuve le Compte de Gestion 2009 du receveur, conformément au document joint en annexe,
- adopte l'affectation du résultat ainsi proposé :

Tenant compte de la réincorporation dans le budget 2010, la somme de 38 000 €, il reste un disponible de **119 940.28 €** qu'il convient d'affecter. Le Président propose au Conseil l'affectation suivante du résultat :

- **report à nouveau au compte 110 : 40 000.00€** à la réduction des charges d'exploitation N+2
- **affectation en réserves :**
 - * **Au compte 10682 : 39 940.28€** excédents affectés à l'investissement du budget N+1 (titre de recettes au compte 10682 sur le budget exécutoire 2010)
 - * **Au compte 10687 : 40 000.00€** affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements, compte tenu des travaux importants de mises aux normes (réseaux d'eau, cuisine, ascenseurs, détecteurs incendie)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR , MOIS ET AN SUSDITS

Pour Extrait conforme,
Le Maire Président du CCAS